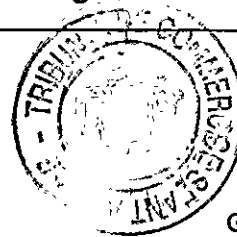


**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mo
b



13062322



11 AVR. 2013

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0818 585 275

Dénomination

(en entier) : **Spirit Aviation**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue du Limbourg, 17 - B.4000 LIEGE

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : 1. Transfert du siège social
2. Procuration**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue en date du cinq avril deux mil treize à Jambes, Allée Saint-Vincent 7, il en résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée décide de transférer, à dater du 5 avril 2013, le siège social à l'adresse suivante : Allée Saint-Vincent, 7 – B.5100 JAMBES.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – PROCURATIONS

L'assemblée générale donne procuration à Monsieur Christophe Dor, Comptable – Fiscaliste agréé I.P.C.F., représentant du bureau comptable et fiscal « Fiscoges – Dor Christophe S.P.R.L. », dont le cabinet est situé à B.5100 Jambes, Allée Saint-Vincent 7, aux fins de pouvoir procéder, au nom de la « S.P.R.L. Spirit Aviation » aux formalités suivantes :

1. Procéder à la publication des décisions prises lors de la présente assemblée aux annexes du Moniteur Belge ;
2. Obtenir et solliciter auprès des services postaux une procuration lui permettant de réceptionner tous courriers nécessitant une procuration qui seraient adressés à la société ;
3. Procéder aux mises à jour et formalités éventuelles auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et ce, suite au transfert du siège social.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Dimitri Soboleff,
Gérant.

Dépose en même temps :

- Original du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2013.